

Le Président,

- Vu le code de l'éducation ;
 Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ;
 Vu la délibération n° 2024-60 du Conseil d'Administration du 12 décembre 2024 portant délégation de pouvoir au Président de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ;
 Vu l'avis du conseil de l'Institut Sociétés et Humanités du 16 septembre 2025 ;

arrête,

Article 1 Les tarifs d'inscriptions aux certifications et cours du soir pour l'année universitaire 2025-2026 sont fixés selon le tableau suivant :

	VOLTAIRE	LINGUASKILL (anglais)	BRIGHT	TOEIC et TOEFL (session privée)	Autres cours ou formations
Étudiants et demandeurs d'emploi sans financement	42€	42€	42€	Quand le TOEIC est obligatoire, le 1 ^{er} passage est offert. (seulement pour les L3) À partir du 2 nd passage : 62 €	
Étudiants autres que UPHF	Sans objet	85€	85€	tarif contractuel ETS GLOBAL	14€ l'heure
Salariés et Demandeurs d'emploi (financements entreprise, pôle emploi...)		85€	85€		14€ l'heure

Article 2 Les présents tarifs sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2025

Article 3 Le présent arrêté abroge les dispositions précédentes.

Article 4 Le directeur de l'Institut Sociétés et Humanités et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 24 septembre 2025

Le Président de l'Université,
Professeur Abdelhakim ARTIBA


